

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2002)  
**Heft:** 1

**Vorwort:** Une libéralisation au détriment des cantons de montagne?  
**Autor:** Escher, Rolf

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'étiquette de déclaration énergétique	2
LA LOI SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	6

SuisseEnergie à Habitat-Jardin	11
Manifestations - Publications	12

## L'OFEN poursuit les discussions relatives à l'ordonnance sur le marché de l'électricité

La consultation sur le projet d'ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) a débuté le 5 octobre pour s'achever le 7 décembre 2001. Près de 230 organismes ont donné leur avis. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) procède actuellement à l'évaluation des résultats et élaborera le rapport sur la procédure de consultation. Les discussions entre l'OFEN et les milieux intéressés, qui avaient commencé avant la consultation, se poursuivront jusqu'au printemps. Il s'agit d'éliminer autant que possible les divergences restantes, avec les organisations directement concernées et les groupes professionnels actifs dans l'industrie électrique. La priorité est donnée à l'optimisation des mesures susceptibles d'assurer une ouverture ordonnée du marché de l'électricité. L'OFEN remaniera le projet d'OME en se fondant sur les résultats de la consultation et sur les conclusions des discussions en cours. Une attention spéciale a été accordée aux critiques portant sur la densité normative élevée de l'OME. L'ordonnance sera ainsi allégée, au nom du principe de subsidiarité et dans l'intérêt d'une branche de l'électricité davantage responsabilisée. L'OME sera présentée au Conseil fédéral pour approbation en début d'été. Dans la foulée, l'exécutif fédéral a décidé de fixer au 22 septembre prochain le vote référendaire sur la LME, que les Chambres fédérales avaient adoptée en décembre 2000. Il ressort de la consultation que de larges cercles restent favorables à une ouverture du marché de l'électricité opérée sur la base de la LME.

Dr Pascal Previdoli  
chef de la section Politique énergétique de l'OFEN

## Une libéralisation au détriment des cantons de montagne?

Comme à chaque libéralisation, les régions faiblement peuplées, autrement dit les régions de montagne, commenceront par payer les pots cassés de l'ouverture du marché de l'électricité, une situation qui risque de durer plusieurs années. Les redevances communales en matière de droits d'eau font déjà l'objet de pressions. De même, les priviléges comme la gratuité du

courant consommé par les collectivités publiques pourraient passer à la trappe. Enfin, les impôts versés par les entreprises électriques devraient diminuer.

Fait aggravant: nous perdrons l'un des derniers avantages dus à notre situation, à savoir le tarif spécial pour les régions de montagne – appelé chez nous «tarif valaisan» –, en l'occurrence un courant nettement meilleur marché pour l'industrie, l'artisanat et les ménages. N'aurions-nous pas tout intérêt à freiner la loi sur le marché de l'électricité (LME), ou carrément à empêcher son aboutissement?

Ce genre de conclusions hâtives est à proscrire. Je pense au contraire qu'à moyen et surtout à long terme, les cantons de montagne tireront des avantages de la LME.

- Sans la LME, une belle foire d'empoigne s'annonce. Les gros clients obtiendront des rabais, tandis que les autres resteront assujettis au monopole. Or les gros clients sont rares dans le territoire alpin.
- L'article portant sur le service public garantit la compensation de la différence de coûts du réseau par rapport à la moyenne suisse dans les régions faiblement peuplées.
- Aujourd'hui, notre courant excédentaire est bradé à vil prix. Or la LME ouvre à l'énergie hydraulique les portes du marché européen libéralisé, favorisant sa vente à des prix corrects.
- Une hausse des recettes tirées de la force hydraulique allégera la pression que subissent les redevances sur l'eau, les priviléges et les impôts, et renforcera d'autant la position des cantons et des communes de montagne.

La force hydraulique devra surmonter des moments difficiles. Mais elle sera alors compétitive sur le plan tant économique qu'écologique. La force hydraulique des cantons de montagne a un avenir, que la LME contribuera à améliorer.



**Rolf Escher**  
Conseiller aux Etats - Valais

«A moyen et surtout à long terme, les cantons de montagne tireront des avantages de la LME»